20156 - Il fait l'objet de pollutions nocturnes et ne prend pas le bain à cause de la rigueur du froid

question

Une fois , je dormais dans l'après midi après avoir déjeuné. Puis j'ai fait un songe au cours duquel je me suis souillé. Je ne me suis réveillé qu'après le lancement de l'appel à la prière d'asr. Il faisait si froid que je n'ai pu prendre un bain. Je me suis contenté d'enlever les traces de sperme de mon pantalon. Puis j'ai fait la purification par le sable avant d'accomplir la prière d'asr. Est-ce que j'ai agi correctement? Doit on prendre un bain à la suite des pollutions nocturnes? Ne suffit il pas d'enlever les traces du sperme et de faire des ablutions pour redevenir propre? En raison du froid, je n'ai pu, en réalité, prendre un bain rituel que plusieurs jours plus tard. Pendant ce temps, je priais vêtu des mêmes vêtements?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Parmi les signes de la miséricorde dont Allah couvre Ses serviteurs figure le fait de les dispenser de toute charge qu'il leur est impossible de supporter. C'est à ce propos que le Très Haut dit: Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. (Coran,2: 286). L'incapacité de prendre le bain rituelconsécutif à une souillure majeure relève de ce chapitre. Celui qui se trouve incapable de le faire à cause d'une maladie ou de la rigueur dufroid est autorisé à recourir à la purification à l'aide du sable. Il n'aura pas à reprendre ses prières (quand il sera en mesure d'utiliser l'eau). Cet avis s'appuie sur un hadith d'Amr ibn Al-As qui dit: .« Au cours d'une nuit particulièrement froide lors de l'invasion baptisée Dhat salassil, je fus l'objet de pollutions nocturnes. Ayant peur que la prise d'un bain rituel eût des conséquences fatales, j'eux recours à la purification à l'aide du sable et fis avec mes compagnons la prière du matin. Ils en parlèrent au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et il dit: . Ô Omar, tu as dirigé la prière pour tes

compagnons alors que tu as contracté une souillure majeure?! – Je lui expliquai ce m'avait empêché de prendre le bain prévu et ajouté que j'avais entendu Allah dire: Et ne vous tuez pas vous-mêmes . Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous . (Coran,4:29). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ria et ne dit rien de plus..» (Rapporté par Abou Dawoud,334 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud, 323 et rapporté par al-Boukhari de manière interrompue.

Si vous vous trouviez dans un endroit où vous ne disposiez pas de moyens permettant de chauffer de l'eau, si vous craigniez de tomber malade au cas où vous auriez utilisé de l'eau froide, ce que vous avez fait est juste et vous n'avez pas à rattraper les prières.»